

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur du 10 décembre 2003.

Paris, le 10 décembre 2003

Membres présents ou représentés :

Membres de droit

- Mlle Joëlle Claud, chef du bureau de la coordination documentaire, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, représentait M. Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur ;
- Mme Caroline Wiegandt, directrice générale adjointe, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, président de la BnF.

Représentants des établissements utilisateurs

- M. Bernard Bosredon, président de l'université de la Sorbonne Nouvelle - Paris III ;
- M. Pierre Daumard, président de l'université René Descartes - Paris 5 ;
- Monsieur Jean-Robert Pitte, président de l'université Paris Sorbonne - Paris IV, a donné pouvoir à Monsieur Bosredon, président de l'université Paris III.

Personnalités

- M. Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration ;
- M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Pierre Gonneau, professeur à l'université Paris IV.

Représentant du personnel

- Mlle Barbara Cailletaud, magasinier en chef au CTLes.

Participants avec voix consultative

- M. Charles Béa Mbong, secrétaire général du CTLes ;
- M. Pascal Sanz, directeur du CTLes.

Personnes invitées

- Mme Quattrin, responsable du service des affaires financières – DES – Rectorat de Créteil ;
- Mme Catherine Gaillard, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Martine Kourmane, directrice-adjointe du CTLes ;
- Mme Joëlle Muller, directrice des systèmes d'information de la Fondation nationale des sciences politiques.

Personnes excusées :

- M. Maurice Quenet, recteur de l'académie de Paris ;
- M. Michel Kaplan, président de l'université Panthéon Sorbonne - Paris I ;
- Mme Claude Laroque, maître de conférences à l'université Paris I ;
- Mme Vogtensperger, contrôleur financier ;
- Mme Nicole Préteseille, agent comptable du CTLes ;
- M. Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de médecine ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2003

Le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

II - POINT SUR LES ACTIVITES 2003

M. Sanz aborde les points suivants :

- Transfert et stockage des documents :

Les activités de versement se poursuivent à un rythme soutenu. Depuis le dernier CA, elles ont concerné les SCD de Paris IV et Paris XIII, qui ont ainsi effectué leur premier versement au CTLes, la bibliothèque Sainte-Genève, la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales, la bibliothèque de la Sorbonne, la bibliothèque Mazarine et la bibliothèque Cujas. Le SCD de Paris VI clôturera l'année. Depuis le mois de juin, plus de 2000 mètres linéaires (ml) de documents auront ainsi été accueillis et traités au CTLes, portant le total des collections abritées par le Centre à quelque 28 kilomètres linéaires.

- Enquête sur les besoins de versement des établissements d'avril 2004 à mars 2006 :

Cette enquête par questionnaire, destinée à préparer la prochaine campagne de transfert de collections pour cette période, a été engagée au début de l'été et poursuivie à l'automne 2003. Ses résultats confirment certains phénomènes déjà apparents à travers ceux de la précédente enquête :

- volume global des demandes de versements des établissements inférieur à la capacité de traitement du CTLes ;
- difficulté de la plupart des bibliothèques à exprimer avec une anticipation suffisante leurs propres besoins de délocalisation de collections à moyen terme ;
- concentration des demandes sur les premiers mois de la période proposée, présentées comme urgentes.

Ces caractéristiques ont amené le CTLes, pour la deuxième fois consécutive, à écourter la durée du marché de transfert devant être mis en place (finalement, avril 2004 - octobre 2005) et à négocier les dates de transfert avec certaines bibliothèques afin qu'elles entrent dans ce cadre.

- Fourniture de documents :

Les statistiques enregistrées jusque fin novembre indiquent que la prévision d'augmentation de 20% de cette activité sera confirmée.

L'étude interne sur la mesure de l'activité de fourniture à distance de documents a été menée et ses résultats pourront en être présentés lors de la séance du CA qui se penchera sur l'évolution de la tarification de cette prestation.

Par ailleurs, de septembre à novembre, sur proposition du Centre of Research Libraries (Chicago, Etats-Unis), une expérimentation a été conduite avec celui-ci et la Bibliothèque nationale de dépôt de Finlande, portant sur l'émission, la réception et le taux de satisfaction des demandes de fourniture de thèses entre ces trois établissements ainsi que sur le degré de catalogage de ce type de document.

- Dépôt légal :

L'exercice de la fonction relative à l'attribution d'ouvrages issus du Dépôt légal à certaines bibliothèques apparaît relativement stable par rapport à l'année antérieure.

- Modification du système d'information :

La démarche de modification du système d'information est en voie d'achèvement.

Le module de facturation a été livré par la société Ever Team et est en cours de correction.

L' Opac Web (accès public au catalogue en ligne, via Internet) est installé au CTLes, mais restent à accomplir les démarches avec le CRI de l'Université de Marne-la-Vallée et le réseau Renater pour qu'il soit accessible par les utilisateurs extérieurs.

Il est prévu d'intégrer ensuite cet Opac à un véritable site Web fournissant informations sur l'établissement et possibilités de dialogue entre celui-ci et ses utilisateurs.

- Rétroconversion :

La première opération de rétroconversion des catalogues de certaines collections cédées au CTLes, engagée en juin dernier, est presque terminée : 9 catalogues sur 10 ont été rétroconvertis à ce jour. L'opération, confiée à la société Safig Numway, sera achevée le 15 janvier prochain.

- Activité administrative et financière :

La démarche de création du CTP de l'établissement public est achevée : les représentants du personnel ont été élus, les représentants de l'administration désignés et les arrêtés correspondants publiés. Le CTP est donc désormais créé.

Par ailleurs, le retard constaté ces derniers temps en matière de rédaction et d'envoi des conventions de dépôt et de cession aux établissements utilisateurs ainsi qu'en matière de facturation des prestations est en cours de résorption.

A l'issue de cet exposé, M. Renoult demande que soit précisé le rapport entre cessions et dépôts dans les collections localisées au CTLes. M. Sanz fournit la réponse : 51% pour les cessions, 49% pour les dépôts.

III - ORIENTATIONS POUR 2004

M. Sanz présente les orientations proposées pour les activités du CTLes en 2004. Elles s'organisent autour de quatre axes :

- maintenir le volume et la qualité des prestations aux établissements utilisateurs ;
- accompagner et faciliter les opérations de construction, de réhabilitation et de mise en sécurité des bibliothèques de l'enseignement supérieur en Ile-de-France ;
- contribuer à une nouvelle sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France aux enjeux de la conservation partagée ;
- prendre une part active au réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur, notamment en matière de signalement des ressources.

Chacun de ces axes est, bien entendu, nourri de plusieurs actions.

Le débat s'engage ensuite sur quelques points.

- Le statut des fonds slaves actuellement transférés au CTLes et destinés à rejoindre, à terme, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) :

M. Gonneau demande des précisions à ce sujet, s'agissant notamment des collections issues de la bibliothèque de la Sorbonne. M. Sanz indique que tous les fonds slaves localisés au CTLes et provenant de la Sorbonne (il s'agit presque exclusivement de périodiques) ont le statut de dépôt.

Mme Gaillard le confirme.

M. Sanz précise que la BULAC aura à décider de la reprise totale ou partielle de ces collections et, dans le cas où une partie d'entre elles resterait localisée au CTLes, du statut futur de ce qui y demeurerait (prolongation du dépôt ou cession).

M. Gonneau évoque la possibilité que l'Université Paris IV verse au CTLes un fonds d'ouvrages slaves et non slaves actuellement entreposés au château de Morigny. M. Sanz confirme que lors d'un récent entretien avec M. Pitte, président de cette université, celui-ci a fait état de ce projet.

Mme Muller ajoute pour sa part que les 400ml de collections slaves transférés par la FNSP au CTLes constituent également un dépôt.

M. Bosredon se félicite de ce que le statut de ces différentes collections permette, le moment venu, leur intégration aux collections de la BULAC et précise qu'un prochain conseil d'administration de cet établissement devrait traiter de cette question.

- L'action à mener pour inciter les bibliothèques à utiliser plus et mieux les possibilités offertes par le CTLes :

Mlle Claud indique que les résultats de la dernière enquête sur les besoins de versements de collections des établissements au CTLes appellent des actions de sensibilisation. Elle informe le CA que la direction de l'enseignement supérieur se propose de prendre deux initiatives en ce sens :

- aborder cette question lors de la prochaine réunion des directeurs de bibliothèque (mi-janvier) en insistant sur les missions et la capacité de traitement du CTLes ;
- adresser prochainement un courrier aux présidents et aux directeurs de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur d'Ile-de-France, rappelant les missions et l'action du CTLes et les encourageant à anticiper sur leurs futurs besoins de délocalisation de collections.

M. Pallier juge ces deux initiatives nécessaires, constatant que les SCD de plusieurs universités n'avaient encore jamais utilisé le CTLes.

M. Renoult manifeste également son accord, se déclarant convaincu que le besoin de versement de collections au CTLes existe dans pratiquement toutes les universités d'Ile-de-France. Il suggère en outre l'idée que le courrier de la DES soit également adressé au CNRS dont de nombreux laboratoires ont des besoins du même type.

Mme Muller suggère que ces actions de sensibilisation soient complétées par une demi-journée de « promotion » au cours de laquelle quelques bibliothèques ayant effectué d'abondants versements au CTLes exposeraient leurs choix et leurs méthodes de travail.

- Le travail de signalement des documents dans le SUDOC effectué par le CTLes :

Mme Claud informe la CA que les difficultés rencontrées en 2003 dans l'exécution du marché national de rétroconversion confié à la société PRITEC n'ont pas permis d'y intégrer les besoins du CTLes. Le nouveau marché en 2004 devrait ouvrir des possibilités pour celui-ci.

M. Renoult conclut le débat sur les orientations estimant que celles-ci sont, à raison, peu nombreuses, claires, et bien ciblées.

IV - BUDGET PRIMITIF 2004

M. Sanz appelle l'attention des administrateurs sur la lettre en date du 5 décembre 2003 de M. le trésorier payeur général de Seine-et-Marne qui exprime en substance que la présentation du budget primitif de 2004 n'est pas conforme au dossier type de présentation des budgets des établissements publics en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002.

Il invite le directeur à procéder à cette régularisation formelle à l'occasion de la préparation de la prochaine décision budgétaire modificative. Il a néanmoins visé le budget primitif qui lui était soumis.

M. Sanz précise que le CTLes n'avait jamais été destinataire auparavant des circulaires citées dans la lettre du TPG (3C-01-250 du 3 août 2001 et 3C-03-3135 du 25 août 2003). Il s'engage, bien entendu, à ce que la régularisation demandée soit effectuée avant le prochain CA.

M. Béa Mbong présente le budget primitif.

Il indique que l'essentiel des informations figure dans la note d'explications détaillées. Il commente néanmoins les traits essentiels de ce budget :

- le total des dépenses est de 1 204 800 euros, soit une progression de 1,09 % par rapport au budget primitif de 2003 ;
- les recettes (amortissements compris) s'élèvent à 924 700 euros, soit une diminution de 3,65 % par rapport aux recettes de 2003 ;

- les crédits d'investissement connaissent des diminutions importantes, notamment en raison de l'achèvement, fin 2003, du marché public de modification du système d'information ;
- le plus gros poste de dépenses reste celui des charges de gestion du site payées à la BnF. A la demande de la sous-direction des bibliothèques et de la documentation et du président du CA, un tableau relatif à l'importance des charges de maintenance du site dans le budget du CTLes et les graphiques afférents ont été élaborés. Ils font apparaître qu'en 2002 la part de ces charges représentait 37,45 % de la subvention de fonctionnement versée à l'établissement et 39,19 % des dépenses réelles de la classe 6 (amortissements compris). En ce qui concerne la prévision de 2004, effectuée sur la base de la nouvelle convention avec la BnF entrant en vigueur au 1^{er} janvier, le pourcentage est de 48,53 % de la subvention de fonctionnement et de 38,7 % des prévisions de dépenses de la classe 6. Ce dernier pourcentage ne tient évidemment pas compte des modifications budgétaires susceptibles d'être opérées au cours de l'année 2004.

M. Renoult demande si le CTLes n'aurait pas pu faire apparaître, sur le document présentant le budget primitif 2004, les données du compte financier 2002, afin de pouvoir comparer les prévisions de dépenses à des dépenses réellement effectuées.

M.Béa Mbong répond que pour des raisons informatiques cela n'a pas pu figurer sur le budget prévisionnel 2004. Le CTLes va remédier à cette lacune formelle très rapidement. Lors de la prochaine séance du CA, la nouvelle présentation du budget primitif 2004 fera apparaître le compte financier 2002.

M. Sanz précise néanmoins que le CTLes a d'ores et déjà cherché à anticiper sur cette demande. En effet, parmi les documents complémentaires communiqués aux membres du CA a été fournie une comparaison entre les chiffres réels d'exécution du compte financier 2002 et le budget prévisionnel 2004.

Mme Wiegandt demande si les charges versées à la BnF sont des charges d'infrastructure. Il lui est répondu qu'effectivement la majeure partie de ces charges concerne la maintenance des bâtiments.

M. Renoult soumet le budget primitif 2004 au vote du CA. Celui-ci est voté à l'unanimité.

V – EXAMEN DES CONTRATS, CONVENTIONS ET MARCHES RECENTS OU EN COURS DE PREPARATION

M. Renoult estime que ces conventions n'appellent pas de commentaire particulier à l'exception de la convention avec le centre de recherches africaines pour un versement de 1997 et toujours pas retournée signée au CTLes. M. Sanz répond qu'il pourrait s'agir d'une confusion entre organismes susceptibles d'être l'organisme de rattachement de ce centre (Ecole des hautes études en sciences sociales ou Maison des sciences de l'homme). Il fera faire les recherches nécessaires à ce sujet.

M. Renoult précise que pour la Bibliothèque Sainte Barbe, à partir de 2004, le signataire des conventions sera le président de Paris III.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Sanz prévoit le prochain conseil d'administration fin mai ou courant juin 2004.

La séance est levée à 15 h 50.